

## 5E LETTRE D'INFORMATION 2022 DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION FSN

Madame la Présidente, Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs

Nous avons le plaisir de vous informer des activités de la Fédération suisse de natation en vous adressant notre lettre d'information 5/2022. Veuillez également vous rendre régulièrement à la page web de la fédération.

### SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL DU 8 SEPTEMBRE 2022

Une séance ordinaire du comité central a eu lieu le 8 septembre 2022.

C'est avec une grande satisfaction que le comité central a pris connaissance des excellentes performances réalisées, notamment en natation et en plongeon, lors des championnats d'Europe à Rome. Avec 5 médailles et 6 quatrièmes places, il s'agit des championnats d'Europe les plus réussis de l'histoire de la Fédération. Mais Artistic Swimming a également dépassé les attentes avec deux places de finalistes. Le comité central félicite les athlètes pour leurs excellentes performances.

Malheureusement, la morale de paiement de certains clubs et athlètes laisse à désirer. Le secrétariat est fortement sollicité par les nombreux rappels répétés. Il a donc été décidé que

- Les paiements non effectués par les clubs après l'expiration du délai de paiement de la deuxième relance (rappel de paiement et deux relances) entraînent automatiquement la suspension du club. Le club et les athlètes qui y sont licenciés ne peuvent alors participer à aucune activité de la Fédération jusqu'à ce que la suspension soit levée.
- Les paiements non effectués par les athlètes après l'expiration du délai de paiement de la deuxième relance (rappel de paiement et deux relances) entraînent le retrait temporaire de la licence. La licence ne sera réactivée qu'après réception du paiement.

Lors de l'AD d'avril 2022, la convocation d'une commission des athlètes a été inscrite dans les statuts et le comité central a été chargé d'élaborer un règlement. Celui-ci est désormais disponible et a été approuvé par le comité central. Le règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Lors des assemblées sportives d'avril 2023, les athlètes seront élus dans la commission. Les clubs sont invités à proposer des candidats éligibles aux assemblées sportives. Le règlement sera prochainement mis en ligne sur le site Internet.

Markus Buck a été élu chef de délégation de Swiss Aquatics pour les Jeux olympiques 2024 à Paris et a été annoncé à Swiss Olympic.

Trois postes sont toujours vacants au sein du secrétariat et doivent actuellement être pourvus par les autres collaborateurs.

La vacance est particulièrement préoccupante pour Artistic Swimming, ainsi que l'absence de stagiaire.

Après presque 10 ans passées à la FSN, Nina Messerli a décidé de relever un nouveau défi. Elle quittera la Fédération fin octobre. Nous remercions Nina Messerli pour son grand engagement et lui souhaitons le meilleur pour l'avenir.

La Vaudoise Arena à Lausanne, troisième piscine CISIN de la Fédération, a ouvert ses portes le 1er septembre 2022. Outre la natation, l'excellente infrastructure accueillera une base nationale de Diving.

### **ASSEMBLÉE SPORTIVE EXTRAORDINAIRE ARTISTIC SWIMMING**

Une assemblée sportive extraordinaire d'Artistic Swimming s'est tenue le jeudi 22 septembre 2022 à Ittigen. Lors de cette assemblée, Vanessa-Nadège Ducoloné a été élue comme nouvelle directrice. Le comité central souhaite bonne chance à Vanessa et beaucoup de succès dans cette nouvelle fonction très exigeante et attend des clubs qu'ils lui apportent le soutien nécessaire. Par ailleurs, l'assemblée a été informée des résultats de l'analyse et des mesures qui en découlent.

La FINA va introduire un nouveau système de juges en Artistic Swimming. Swiss Aquatics adoptera ce système de manière continue au cours de la saison 2022/2023. L'introduction complète est prévue pour le 1er septembre 2023.

### **ASSEMBLÉE SPORTIVE EXTRAORDINAIRE DIVING**

Diving organise une assemblée sportive extraordinaire par voie écrite. Les documents seront envoyés ces prochains jours. Les enveloppes-réponses avec les bulletins de vote doivent parvenir au secrétariat avant le 24 octobre.

Les votes porteront sur des adaptations du règlement 4.1 Compétitions et sur des adaptations du règlement 4.2 Championnats.

En outre, une licence temporaire et une licence annuelle pour les seniors devraient être introduites.

### **SITUATION DE PÉNURIE ÉNERGÉTIQUE**

Le thème de la pénurie d'énergie devient de plus en plus actuel jour après jour et il faut s'y préparer. La Fédération des piscines couvertes et de plein air VHF s'intéresse de près au thème de la "pénurie d'énergie" et entretient des échanges avec les services compétents tels que l'Office fédéral de l'énergie et d'autres associations sportives et de la branche. Nous sommes en contact étroit avec le VHF et suivons la situation de près. Nous vous recommandons de suivre également la situation avec votre exploitant de piscine, afin que vous puissiez également évaluer la situation à temps au niveau de votre club et prendre d'éventuelles mesures. Actuellement, il est prévu qu'en cas de pénurie, les piscines extérieures soient fermées et que la température de l'eau soit abaissée à 27°C dans les piscines couvertes.

Nous espérons bien entendu qu'il n'y aura pas de pénurie d'énergie et donc pas de mise en œuvre de plans de mesures, voire de fermetures de piscines.

## PRINCIPES ÉTHIQUES

Lors de l'Assemblée des délégués du 30 avril 2022, l'article 15.2 'Principes éthiques' a été intégré dans les statuts. Dans cet article, la FSN reconnaît

- a. le statut éthique du sport suisse et les autres documents qui le précisent,
- b. le "Code of Ethics" de la FINA.

Le statut éthique du sport suisse et le "Code of Ethics" de la FINA sont contraignants pour la FSN elle-même, ses collaborateurs, les membres de ses organes, ses membres, **les associations régionales et cantonales, les clubs** ainsi que pour leurs organes, membres, collaborateurs, athlètes, coaches, staffs, médecins et fonctionnaires respectifs.

C'est pourquoi vous devez impérativement compléter vos statuts avec les indications correspondantes et mentionner également la fonction de Swiss Sport Integrity. Les violations présumées du statut éthique peuvent être signalées à cette instance. Vous trouverez des informations détaillées sous le lien suivant :

<https://www.sportintegrity.ch/>

Swiss Sport Integrity enquête également sur les infractions liées au dopage (anciennement Fondation Antidopage Suisse).

## ENQUÊTE AUPRÈS DES CLUBS

A la fin de l'été, une enquête sera menée auprès des clubs par un institut mandaté par Swiss Olympic. Les adresses de nos clubs membres ont été transmises à Swiss Olympic. Nous vous prions de bien vouloir participer à cette enquête. Comme toujours, le taux de réponse sera mesuré par Swiss Olympic et les résultats seront également d'une grande importance pour le développement de la fédération.

Nous souhaitons à tous un bon début de saison.

Avec nos meilleures salutations



Dr. Ewen A. Cameron  
Co-Président



Bartolo Consolo  
Co-Président



Michael Schallhart  
Secrétaire général

msc, 23 septembre 2022